HENRY SCHEIN®

INTÉGRITÉ ET EXCELLENCE

Normes commerciales internationales

Version 1.2

« Nous pensons que nos Normes élevées de conduite éthique sont l'une des raisons pour lesquelles nous excellons dans notre entreprise. »

HENRY SCHEIN®

Chers membres de l'équipe Schein



Henry Schein est une société de solutions globales qui fournit des produits dentaires et médicaux, des technologies et d'autres services à valeur ajoutée aux professionnels de la santé, aux entités de soins de santé et à d'autres clients. Depuis notre fondation en 1932 en tant que pharmacie de quartier dans le Queens, à New York, l'héritage et la culture d'entreprise d'Henry Schein, tels que reflétés dans les Valeurs de l'équipe Schein, ont favorisé un engagement primordial en faveur de normes élevées d'intégrité et d'excellence.

Notre Charte d'entreprise stipule que

- Nous aidons nos clients, en tant que conseillers et consultants de confiance, à fournir des soins de santé de qualité aux patients, à gérer et à développer efficacement leurs pratiques, et à accroître leur rendement financier et leur sécurité future.
- À nos actionnaires et à nos partenaires, nous nous efforçons d'assurer une croissance et une rentabilité continues, ce qui se traduit par un retour sur investissement supérieur.
- Au sein de l'équipe Schein, nous favorisons un environnement entrepreneurial, nous offrons des opportunités passionnantes de développement personnel et professionnel et nous traitons chaque individu avec respect et dignité.
- Pour nos fournisseurs, nous créons un environnement qui nous permet de développer nos activités respectives dans un esprit de partenariat, chacun réalisant un profit équitable.
- En ce qui concerne la société dans son ensemble, nous agissons de manière socialement responsable pour favoriser l'aide humanitaire et les interventions en cas de catastrophe, améliorer l'accès aux soins de santé des populations défavorisées, renforcer les programmes de bien-être et les activités bénévoles, améliorer la défense des soins de santé et l'éducation, répondre positivement aux préoccupations environnementales et maintenir des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise.

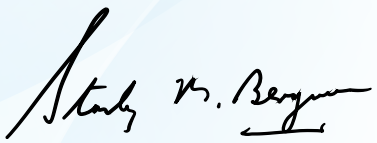
Nous pensons que nos normes élevées de conduite éthique sont l'une des clés qui nous permettent d'exceller dans nos activités et d'être à la hauteur des aspirations détaillées dans notre Charte. En effet, l'excellente réputation d'Henry Schein est primordiale pour ses activités. Bien que nous ayons la responsabilité envers nos actionnaires de gérer une entreprise rentable, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre ou de ternir ne serait-ce qu'une once de notre réputation.

Nous reconnaissons que le maintien de nos normes éthiques élevées exige plus que de bonnes intentions. Chacun d'entre nous a le devoir de respecter ces Normes. Nous devons respecter les exigences légales et réglementaires qui régissent tous les aspects de notre activité, y compris l'approvisionnement, la fabrication, le marketing, la vente et la distribution de nos produits et services, ainsi que nos rapports financiers externes. Les pratiques commerciales éthiques s'appliquent à tous les niveaux et à tous les postes au sein de notre Société. Nos actions doivent refléter des normes élevées d'honnêteté, d'intégrité et de comportement éthique sans compromis dans tous les aspects de nos activités. Les *Normes commerciales mondiales* définissent les valeurs et les responsabilités qui s'appliquent à chacun d'entre nous en tant que représentants et dirigeants d'Henry Schein.

Bien que nous ayons rafraîchi l'apparence de nos Normes commerciales mondiales, ces Normes de conduite ne sont pas nouvelles pour notre Société et incarnent et renforcent simplement les nombreuses politiques et pratiques qui existent au sein de notre Société depuis des décennies.

Les Normes commerciales mondiales s'appliquent à tous les membres de l'équipe Schein : les employés et dirigeants d'Henry Schein et de ses filiales et sociétés affiliées, les membres de notre conseil d'administration, ainsi que les sous-traitants et intermédiaires tiers qui soutiennent notre société. Les Normes commerciales mondiales s'appliquent aux interactions de chaque membre de l'équipe Schein avec des tiers – qu'il s'agisse de professionnels de la santé, d'entités de soins de santé, de consommateurs, d'agences gouvernementales, d'organismes notifiés ou autres. Les Normes commerciales mondiales fournissent des conseils et des ressources pour aider à résoudre les questions relatives à la conduite appropriée sur le lieu de travail, mais celles-ci ne remplacent pas le sens de l'honnêteté, de l'intégrité et du bon jugement d'un membre de l'équipe Schein. La protection de l'intégrité de notre Société pour nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires commerciaux, nos actionnaires, la société dans son ensemble et nous-mêmes contribuera à garantir que nous atteignons l'excellence que nous recherchons chaque jour.

Nous vous remercions de travailler chaque jour dans le respect de nos Normes commerciales mondiales.



Stanley M. Bergman
Président et Directeur général

Table des matières

4-8 Introduction

Notre Code de conduite éthique

Notre Programme d'éthique et de conformité

9-19 Agir avec intégrité

Les Normes commerciales mondiales guident nos actions

Membres de l'équipe Schein

Responsabilités du gestionnaire

- Montrer l'exemple

Prise de décision éthique

Politiques et autres exigences

Prendre la parole

- Que se passe-t-il lorsque le service de l'Assistance téléphonique est contacté ?
- Mener une Enquête interne
- Interdiction des représailles en cas de dénonciation

20-26 Nos responsabilités envers nos clients

Assurance qualité

Conformité réglementaire

Pratiques de marketing et de vente

Interactions avec les professionnels de la santé

Courtoisies d'affaires ou autres avantages

- Quelles sont les courtoisies d'affaires qui peuvent être offertes ?
- Quelles sont les courtoisies d'affaires qui peuvent être acceptées ? par les membres de l'équipe Schein ?
- Que se passe-t-il si un membre de l'équipe Schein reçoit un cadeau non sollicité et interdit ?

27-32 Nos responsabilités envers le marché

Lois antitrust et concurrence loyale

Informations sur la concurrence

Courtoisies d'affaires ou autres avantages accordés aux fournisseurs

Interactions avec les agences gouvernementales, Employés et fonctionnaires

Interdiction des pots-de-vin et de la corruption

33-41 Nos responsabilités envers nos actionnaires

Rapports financiers et registres

Interdiction des délits d'initiés

Protéger les actifs

Informations confidentielles

Gestion des archives

- Une bonne documentation Pratiques
- Conservation des documents

Conflits d'intérêts

42-46 Nos responsabilités envers la société

Environnement

Contributions politiques

Droits de l'homme

Transparence de la chaîne d'approvisionnement

Réglementation du commerce international

47-53 Nos responsabilités les uns envers les autres

Un lieu de travail respectueux, sûr et sain

- Lieu de travail sans alcool ni drogue
- L'égalité des chances en matière d'emploi
- Harcèlement sur le lieu de travail
- Violence sur le lieu de travail
- Sécurité sur le lieu de travail

Communications et dispositifs

Protection des données - Vie privée et sécurité

Médias sociaux

54 Relations avec les médias et demandes de renseignements externes

Investisseurs, analystes et médias

Demandes de renseignements du gouvernement

Introduction



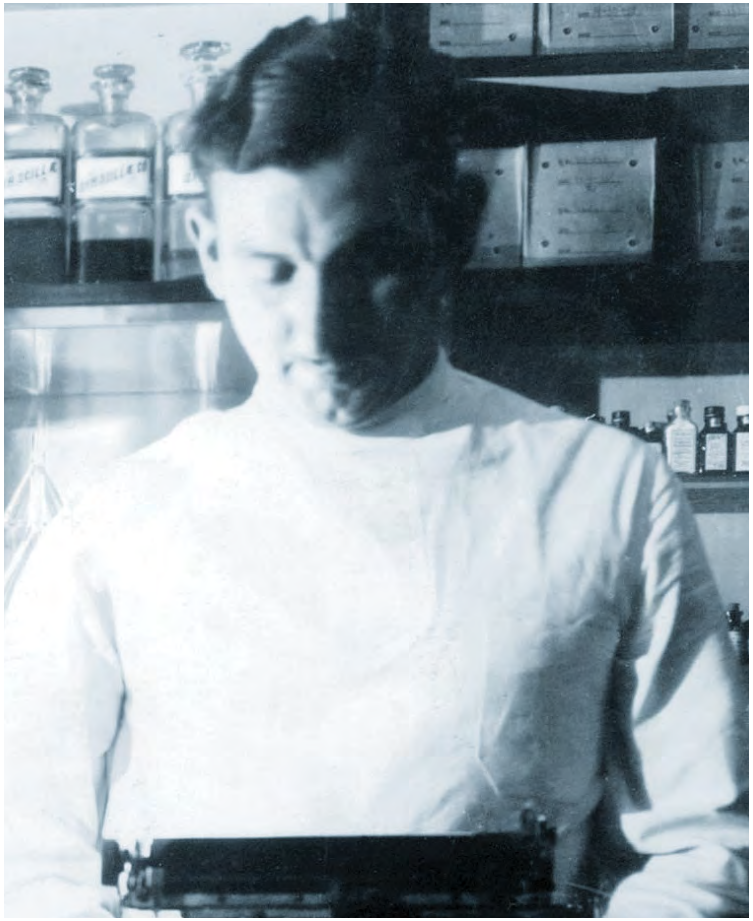
Notre Code de conduite éthique

Notre Programme d'éthique et de conformité


Lire la suite
Les comprendre
Nos Normes commerciales internationales
Les vivre
Les modéliser

Les Normes commerciales mondiales constituent notre code de conduite éthique.

Depuis plus de 90 ans, l'héritage et la culture d'entreprise d'Henry Schein ont dicté un engagement primordial en faveur de normes élevées d'intégrité et d'excellence.



Les *Normes commerciales mondiales* (appelées nos « Normes ») énoncent les principes et les responsabilités fondamentales de tous ceux qui représentent la réputation d'Henry Schein. Avec les *Valeurs de l'équipe Schein*, les Normes établissent les responsabilités éthiques et juridiques que tous les membres de l'équipe Schein sont tenus de respecter. Nos Normes constituent une ressource qui guide les actions et les comportements des Membres de l'équipe Schein dans le cadre de leurs activités professionnelles quotidiennes.

Qui est membre de l'équipe Schein ? Employés et dirigeants d'Henry Schein et de ses filiales et sociétés affiliées détenues majoritairement, ainsi que les membres de notre conseil d'administration. Chaque membre de l'équipe Schein est tenu de lire, de comprendre et de respecter les Normes.

Notre longue histoire de succès est fondée sur l'honnêteté et l'intégrité. La poursuite de notre succès exige des Membres de l'équipe Schein qu'ils appliquent ces principes et qu'ils mènent leurs activités avec sincérité, précision et intégrité, même lorsqu'ils sont confrontés à des situations difficiles. Les Membres de l'équipe Schein sont tenus de lire ces Normes, de les comprendre et de les appliquer dans des situations quotidiennes *chaque jour*.

Notre Programme d'éthique et de conformité

Henry Schein a désigné un Chef de l'éthique et de la conformité chargé de superviser le développement, la mise en œuvre et la maintenance d'un programme d'éthique et de conformité d'entreprise, de veiller au respect des normes et de diriger l'équipe mondiale Éthique et conformité. Le Programme d'éthique et de conformité comprend les éléments d'un programme de conformité efficace, tels que l'évaluation des risques, les politiques et les procédures, l'apprentissage et la communication, le contrôle et l'audit, le soutien d'une culture de la parole, le traitement des rapports de non-conformité potentielle, etc.

Le Programme d'éthique et de conformité est soutenu par le comité de conformité, composé de cadres supérieurs de la Société, dont l'objectif est d'aider le Chef de l'éthique et de la conformité et son équipe à superviser le respect des lois, des réglementations, des normes de la Société et des principes, politiques et procédures connexes.



Nous sommes mondiaux

Les Normes s'appliquent à tous les Membres de l'équipe Schein dans le monde entier.



Nos Normes s'appliquent à Henry Schein et à toute entité détenue majoritairement. Toutes les références à Henry Schein, Henry Schein, Inc. ou à la Société dans le présent document se réfèrent également à chacune des filiales nationales et mondiales d'Henry Schein, ainsi qu'aux coentreprises dans lesquelles Henry Schein exerce une responsabilité de gestion (c'est-à-dire toute entité détenue majoritairement (≥50,1 %) (par exemple, filiale, coentreprise et/ou société affiliée)). Nous exigeons également par contrat que les tiers menant certains types d'activités commerciales en notre nom (par exemple, les tiers intermédiaires) respectent également ces Normes.

N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Les Membres de l'équipe Schein ne peuvent pas utiliser des canaux indirects, tels qu'un contractant, un agent, un consultant, un courtier, un distributeur ou tout autre intermédiaire tiers, pour effectuer tout acte interdit par les Normes, la loi ou la politique d'Henry Schein.

Tiers intermédiaires (TPI) : Les TPI sont des personnes ou des entités sur lesquelles on s'appuie pour mener à bien divers aspects de l'activité. Par exemple, les IPT peuvent agir en tant qu'agents commerciaux et distributeurs pour promouvoir et vendre des produits/services (y compris aux professionnels de la santé et aux entités appartenant à l'État). D'autres exemples d'IPT incluent

- Logistique/Freight Forwarder
- Lobbyiste
- Organisme de recherche
- Distributeur/revendeur
- Agent de vente/courtier/consultant
- Agence de relations publiques, de médias ou de marketing
- Organisateur d'événements/Agence de voyage
- Agent/courtier en douane
- Importateur/Exportateur



Outre le respect de ces Normes mondiales, les Membres de l'équipe Schein doivent également respecter les lois des pays et juridictions dans lesquels Henry Schein exerce ses activités. Notre principe directeur est que lorsque les Normes sont plus restrictives que la législation locale, les membres de l'équipe Schein doivent appliquer les Normes. Si le respect des Normes semble entrer en conflit avec la législation ou les pratiques locales, les Membres de l'équipe Schein doivent discuter de leurs préoccupations avec le Chef de l'éthique et de la conformité ou avec un membre de l'équipe Éthique et conformité. Le fait que, dans certains pays, certains comportements soient légalement interdits, mais que les violations ne soient pas appliquées ou fassent l'objet de critiques ou de censures publiques, n'excuse pas une action illégale de la part d'un Membre de l'équipe Schein. Il incombe à chaque Membre de l'équipe Schein de se conformer aux Normes et de prendre des mesures ou de signaler à la direction tout acte illégal, contraire à l'éthique ou enfreignant les Normes de quelque manière que ce soit.

Si un Membre de l'équipe Schein estime qu'une question, une plainte ou une préoccupation n'est pas abordée ou traitée de manière appropriée par sa direction, il est de son devoir de la porter à l'attention du Chef de l'éthique et de la conformité, de tout membre du Comité d'examen du respect ou de l'Assistance téléphonique en matière de conformité confidentielle d'Henry Schein.

Les Membres de l'équipe Schein qui ne respectent pas les Normes, la loi, les règlements ou les politiques, y compris le fait de ne pas signaler des activités illégales ou contraires à l'éthique, peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement lorsque la loi l'autorise.

Agir avec intégrité



Les Normes commerciales mondiales guident nos actions

Membres de l'équipe Schein

Responsabilités du gestionnaire

Prise de décision éthique

Politiques et autres exigences

Prendre la parole

Les Normes commerciales mondiales guident nos actions

Les Normes reflètent l'engagement de longue date d'Henry Schein à agir avec intégrité et à promouvoir les responsabilités d'Henry Schein et de chaque Membre individuel de l'équipe Schein envers les clients, les collègues, les fournisseurs, les actionnaires et la société :

- une conduite honnête et éthique, y compris la gestion éthique des conflits d'intérêts réels ou perçus entre les relations, les activités et les intérêts personnels et ceux liés à la Société
- Respect des lois et réglementations gouvernementales applicables
- Des rapports et des communications internes et externes complets, précis et opportuns
- Signalement rapide en interne de tout comportement ou conduite inapproprié(e)
- Responsabilité du respect des Normes

Les Normes n'ont pas pour but d'aborder toutes les situations éthiques, juridiques et réglementaires auxquelles un Membre de l'équipe Schein pourrait être confronté – il ne serait pas pratique d'essayer de le faire – et ne constituent pas un résumé de toutes les lois, réglementations ou politiques qui s'appliquent à Henry Schein ou aux Membres de l'équipe Schein. Ils ne remplacent pas non plus un bon jugement. Mais lorsqu'il s'agit de la philosophie entrepreneuriale pour laquelle Henry Schein est si bien connu, les Normes doivent être intégrés et guider à tout moment les initiatives des Membres de l'équipe Schein.



N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Membres de l'équipe Schein

Chaque membre de l'équipe Schein doit toujours agir avec intégrité. L'application réussie des Normes dépend de l'acceptation par chaque Membre de l'équipe Schein de la responsabilité d'agir de manière honnête et éthique. Les comportements malhonnêtes ou contraires à l'éthique ne sont pas tolérés, quels que soient le moment, le lieu ou la manière dont ils se produisent. Ces Normes aident les Membres de l'équipe Schein à résoudre un certain nombre de questions éthiques et juridiques qui peuvent se poser dans le cadre de nos activités.

Si un Membre de l'équipe Schein a des questions sur l'interprétation ou le respect de ces Normes, ou bien sur toute autre politique ou procédure adoptée par Henry Schein, il est de la responsabilité du membre de l'équipe Schein de consulter son superviseur ou un membre de l'équipe Éthique et conformité.





N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Responsabilités du gestionnaire

Montrer l'exemple

Nos dirigeants, superviseurs et tout autre membre de l'équipe Schein qui gère d'autres personnes (collectivement appelés « Responsables ») ont des responsabilités accrues et sont responsables de montrer l'exemple, de modéliser les Valeurs de notre équipe Schein, de respecter les principes de ces Normes et d'inspirer leurs équipes à respecter ces Normes en agissant de manière professionnelle, honnête et éthique.



Le terme "manager" désigne un rôle et non un titre, et inclut toute personne qui gère des personnes.

Les cadres peuvent démontrer leur engagement à respecter nos Normes de plusieurs manières. On attend des managers qu'ils soient des modèles positifs en démontrant tous ces comportements :

- Reconnaître et récompenser l'intégrité des Membres de l'équipe Schein lorsqu'ils appliquent des principes de prise de décision éthique pour résoudre une situation.
- Créer un environnement ouvert dans lequel les Membres de l'équipe Schein se sentent à l'aise pour s'exprimer
- Veiller à ce que l'équipe suive les modules d'apprentissage requis en matière de conformité
- Rechercher des conseils en faisant remonter les problèmes lorsqu'ils se posent
- Donner l'exemple d'un leadership éthique à son équipe et à ses pairs
- Écouter et répondre aux préoccupations lorsqu'elles sont soulevées
- Veiller à ce qu'aucune personne qui s'exprime ne subisse de représailles
- Appliquer nos Normes de manière cohérente et tenir les gens responsables de leur comportement
- Ne jamais demander ou faire pression sur quelqu'un pour qu'il fasse quelque chose qui va à l'encontre de nos Normes, de nos politiques ou de la loi.
- Utiliser les kits de conformité pour discuter des sujets liés à la conformité lors des réunions du personnel
- Demander de l'aide pour résoudre les problèmes et les transmettre au service juridique ou à l'Équipe Éthique et Conformité

N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Prise de décision éthique

Chez Henry Schein, nous apprécions notre capacité à nous concentrer et à faire avancer les choses, mais la poursuite d'objectifs commerciaux ambitieux ne peut jamais être une raison ou une excuse pour qu'un Membre de l'équipe Schein néglige ou perde de vue la prise de décision éthique. Agir avec intégrité signifie faire ce qui est juste, même lorsque personne ne regarde.

Agir avec intégrité ne consiste pas seulement à suivre les règles, mais aussi à prendre la bonne décision en l'absence de règle. L'Arbre de décision éthique suivant peut aider les Membres de l'équipe Schein à décider s'ils peuvent agir sur quelque chose qu'ils pensent être discutable.

Vous n'êtes pas sûr de ce qu'il faut faire ?

Voici comment y réfléchir.

- Les principes de nos Normes commerciales mondiales et de nos valeurs de l'équipe Schein soutiennent-ils ce que vous voulez faire ?
- Avez-vous confirmé qu'aucune de nos politiques ou la loi ne l'interdit ?
- Votre supérieur hiérarchique pense-t-il que c'est une bonne idée ?
- Êtes-vous à l'aise avec le fait que d'autres collègues l'apprennent ?
- Vous sentiriez-vous à l'aise si vos actions devenaient virales - si votre famille, vos amis ou le grand public en étaient informés ?

RALENTIR

Avant d'agir, prenez contact avec le service Éthique et conformité et examinez les différentes possibilités qui s'offrent à vous.

Appelez votre partenaire commercial ou votre ambassadeur chargé de l'éthique et de la conformité

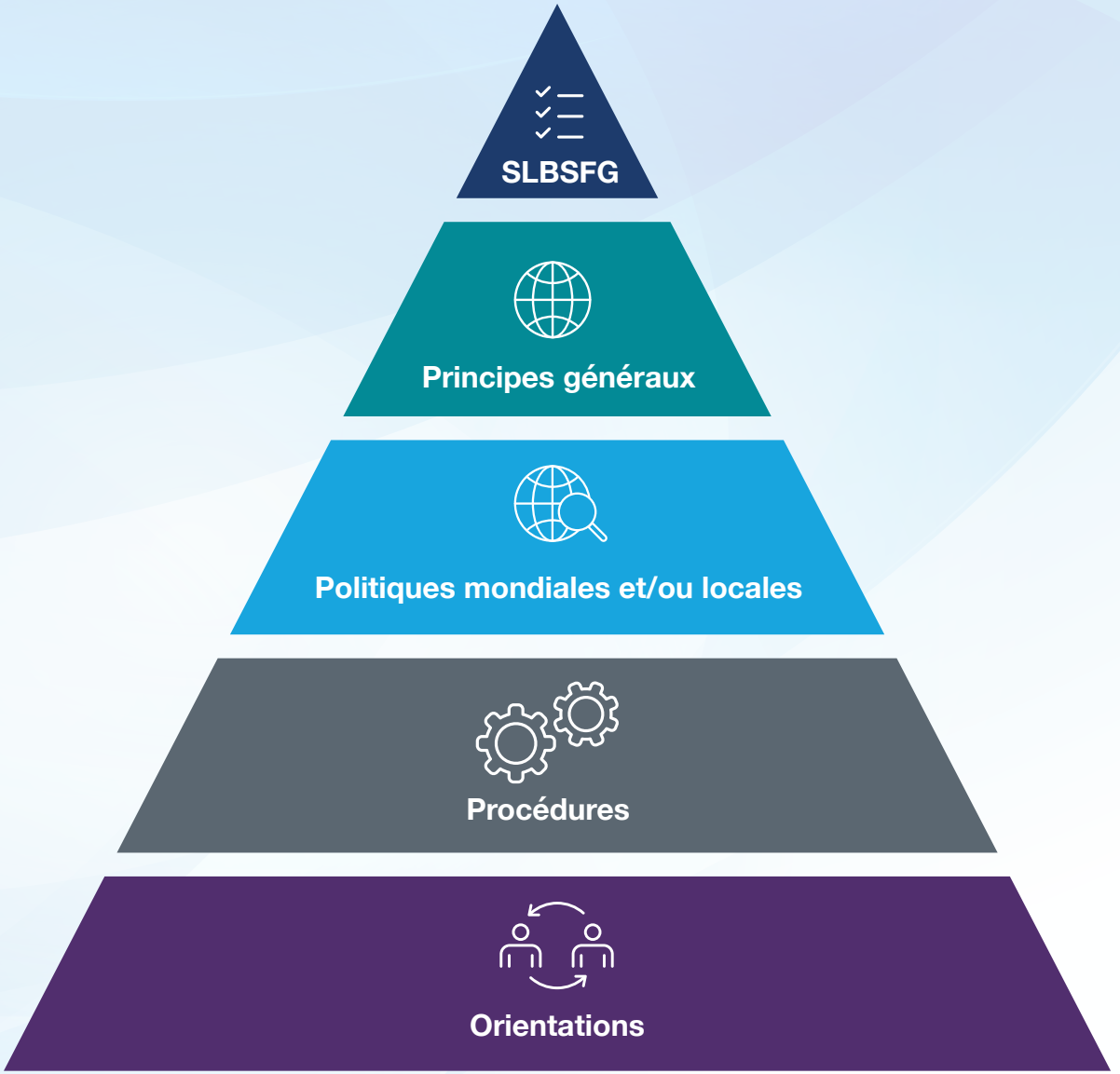
HenryScheinCompliance@henryschein.com

ALLEZ-Y, FONCEZ !

Tout semble aller pour le mieux, mais si vous n'êtes pas encore tout à fait sûr de vous, prenez contact avec le service de déontologie et de conformité et discutez-en.

Politiques et autres exigences

Les sujets abordés dans ces Normes peuvent être expliqués plus en détail et régis par des principes mondiaux, des politiques mondiales ou locales (collectivement appelées « Politiques »), ainsi que des procédures et autres mémorandums. Les Membres de l'équipe Schein sont tenus de consulter et de respecter ces Politiques et de poser des questions à leur Responsable en cas de doute. Les politiques sont disponibles sur l'intranet de la Société et sur le Centre de formation à la conformité. Les politiques sont révisées et mises à jour périodiquement. Il est donc important d'accéder à la version la plus récente.



N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Prendre la parole

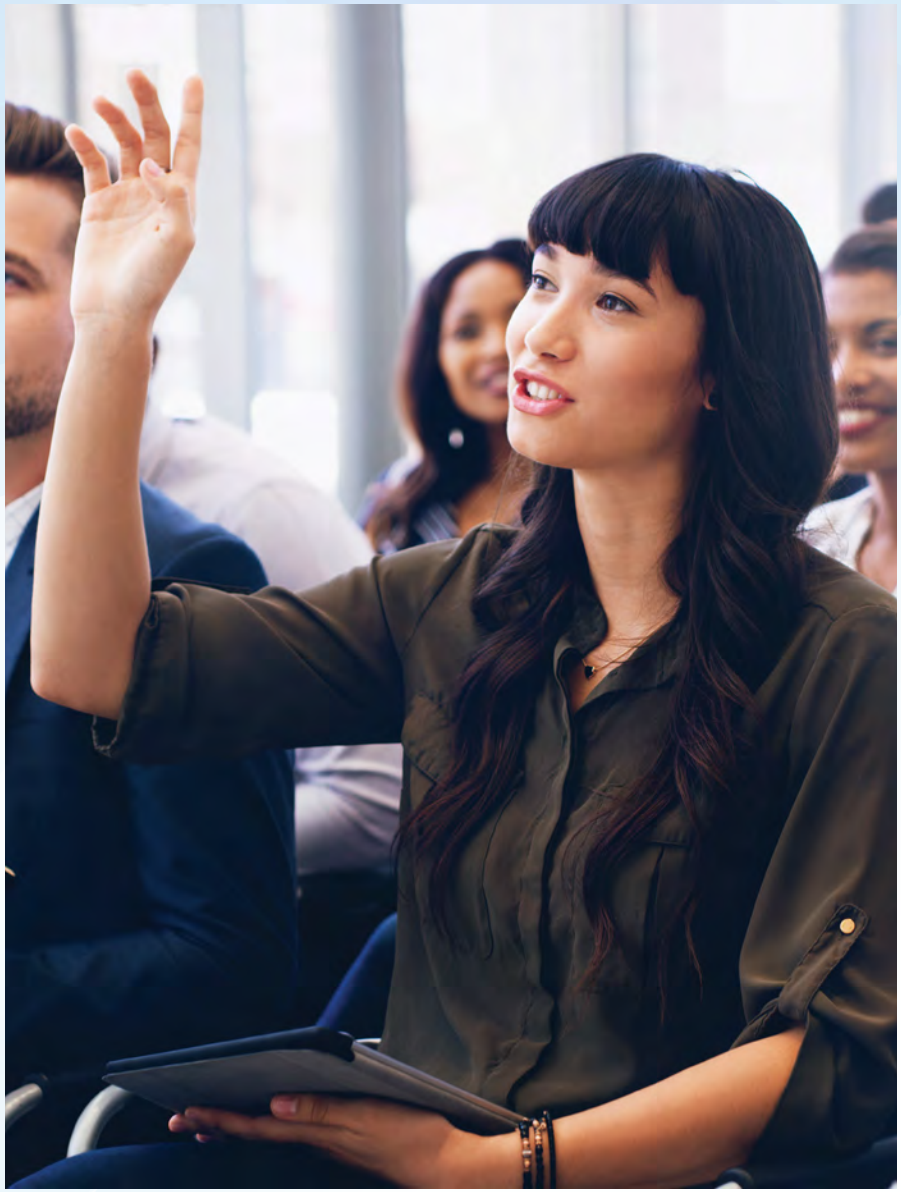
Les Membres de l'équipe Schein sont encouragés à poser des questions, à faire part de leurs préoccupations et à exprimer leur opinion lorsque des problèmes de conformité se posent. Lorsqu'un Membre de l'équipe Schein cherche à signaler une violation présumée des Normes, des Politiques ou de la loi, son premier point de contact est généralement son responsable direct ou son supérieur hiérarchique. Mais il existe d'autres canaux de signalement, tels que les ressources humaines, le service juridique ou le service d'éthique et de conformité.

En outre, l'Assistance téléphonique mondiale et confidentielle est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les rapports peuvent être soumis en ligne (https://henryschein.integrityline.com/) ou par l'intermédiaire d'un numéro de téléphone local gratuit. Des services de traduction sont disponibles pour les rapports rédigés dans une autre langue que l'anglais.

Les rapports peuvent être soumis de manière anonyme et doivent contenir autant de détails que possible pour faciliter l'examen. Un numéro de rapport sera attribué au déclarant et sera nécessaire pour accéder à son rapport à l'avenir - enregistrez-le donc. Les journalistes doivent consulter régulièrement l'Assistance téléphonique pour répondre aux questions ou aux demandes.

L'Assistance téléphonique est à la disposition de tous les Membres de l'équipe Schein, clients, fournisseurs et autres tiers, partout dans le monde, pour signaler des violations présumées de nos Normes, Politiques ou lois.

L'Assistance téléphonique est une ressource précieuse à utiliser de bonne foi, mais celle-ci n'est pas un outil permettant de soumettre un rapport sciemment faux. Une telle utilisation peut exposer le journaliste à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement ou à d'autres mesures appropriées.



N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Que se passe-t-il lorsque l'Assistance téléphonique est contactée ?

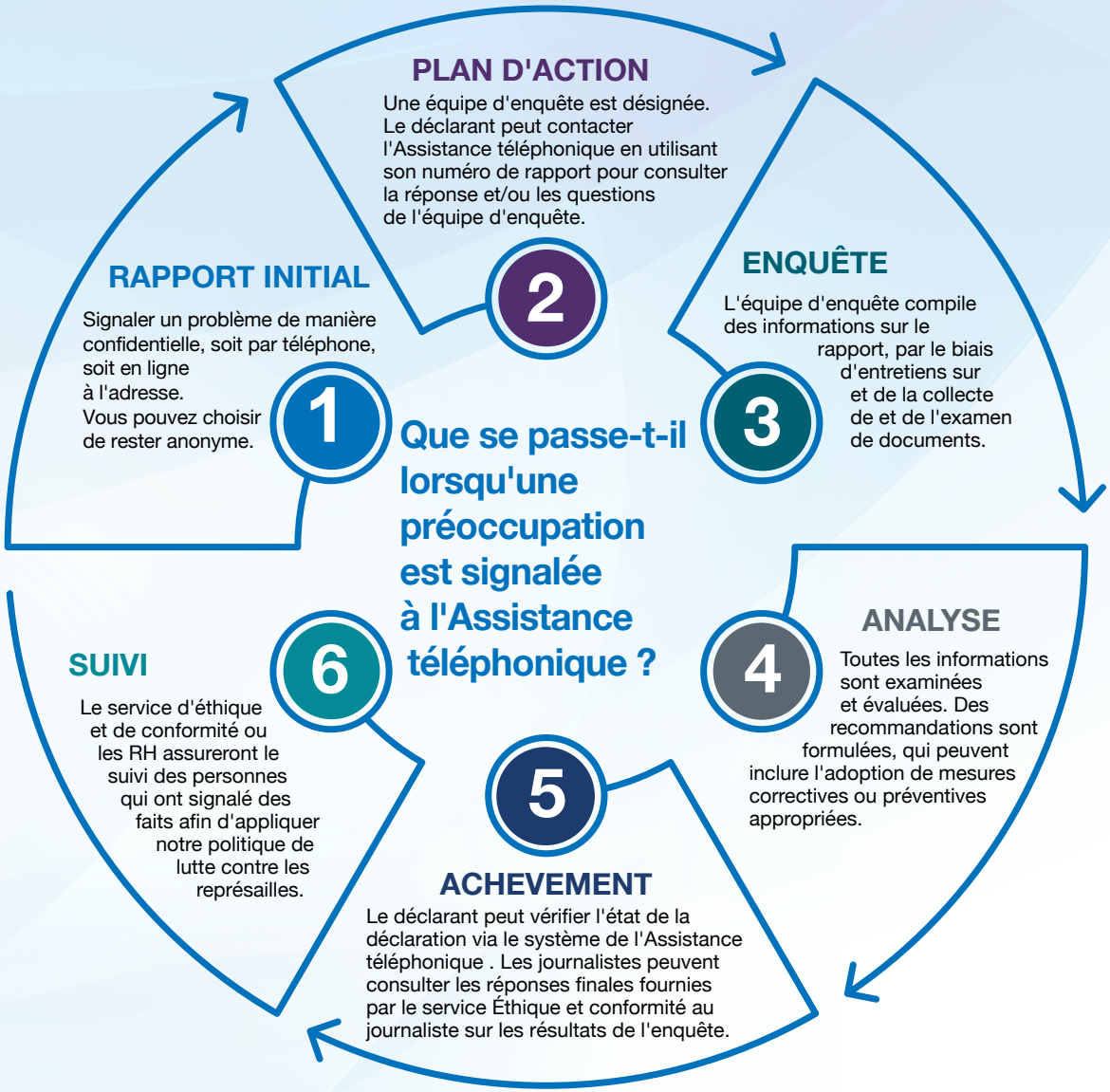
Les signalements effectués par téléphone sont traités par un tiers indépendant spécialisé dans la gestion des appels d'urgence. Un opérateur posera des questions, fera appel à un traducteur si nécessaire et donnera au journaliste une date de rappel. Les déclarations faites en ligne sont soumises par voie électronique. Tout rapport effectué est transmis à l'équipe Éthique et conformité et aux Membres désignés de l'équipe Schein pour évaluation et assignation à une enquête. Les rapports ne seront partagés qu'avec un nombre limité d'enquêteurs et de hauts responsables qui examineront le processus et y contribueront.

Si des détails suffisants sont fournis concernant une violation potentielle, les rapports seront rapidement examinés et, si cela est justifié, des mesures correctives seront prises.

L'Assistance téléphonique peut être consultée par téléphone, en utilisant des numéros de téléphone gratuits basés sur le pays à partir duquel un membre de l'équipe appelle. Aux États-Unis et au Canada, les Membres de l'équipe Schein peuvent appeler le 1-800-38-4650.

Pour obtenir un annuaire des numéros de téléphone pour tous les autres pays, veuillez utiliser ce code QR à l'aide d'un appareil compatible avec l'internet.

Les Membres de l'équipe Schein peuvent également utiliser ce code QR pour accéder à l'Assistance téléphonique à partir de leur appareil mobile.

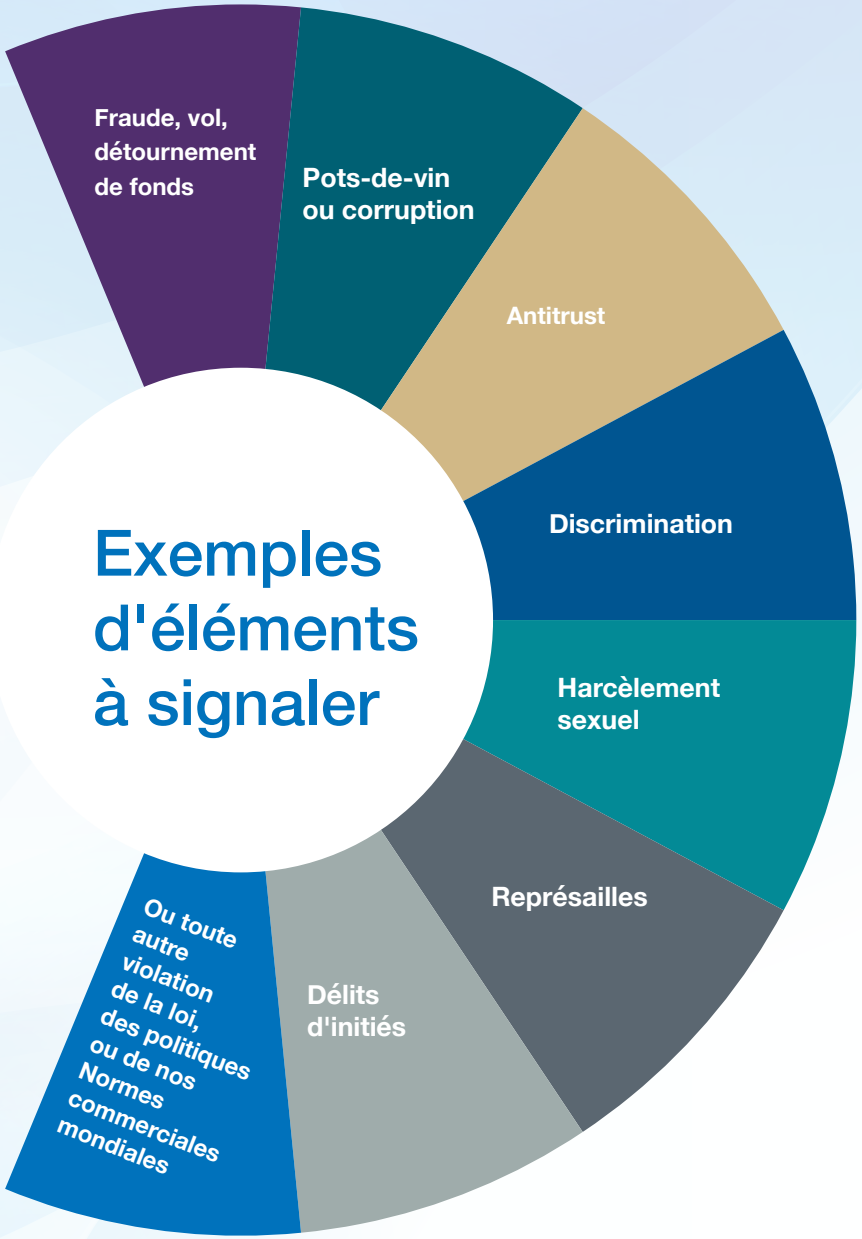


N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Mener une Enquête interne

Toute information fournie par un rapporteur sera gardée confidentielle, sauf si cela est nécessaire pour mener une enquête complète et équitable ou si la loi locale l'exige. L'équipe Éthique et conformité peut collaborer avec d'autres services si nécessaire au cours d'une enquête. Les enquêtes impliquent l'établissement des faits par l'examen des dossiers et des documents pertinents et/ou l'interrogation des personnes susceptibles d'avoir connaissance des faits liés à la préoccupation ou au problème signalé.

Tous les Membres de l'équipe Schein doivent coopérer avec les demandes d'enquête interne et les entretiens, être sincères et conserver les documents. La durée de l'enquête est variable et peut prendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois, avant d'aboutir à des conclusions. Dans la mesure où un comportement inapproprié en violation des Normes est constaté, des mesures appropriées seront prises.



N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Interdiction des représailles en cas de prise de parole

Il est contraire à la loi et à la Politique de la Société qu'un Membre de l'équipe Schein qui signale de bonne foi un problème éthique ou juridique fasse l'objet de représailles pour s'être exprimé. Henry Schein traite toutes les allégations de représailles avec sérieux, les examine et, si elles sont fondées, prend les mesures disciplinaires qui s'imposent. Tout Membre de l'équipe Schein témoin ou victime de représailles doit contacter les ressources énumérées dans les Normes.

« De bonne foi » : signaler une conviction sincère qu'une violation des *Normes commerciales mondiales*, de la loi ou une politique d'Henry Schein a été appliquée, et en fournissant des informations honnêtes et précises – même si une enquête détermine ultérieurement qu'il n'y a pas eu de violation.



Pour plus d'informations :

- Politique sur les politiques (CC-001)
- Politique du programme d'éthique et de conformité (CC-003)
- Politique de dénonciation et de non-représailles (CC-004)
- Politique en matière d'enquêtes internes (CC-010)
- Annexe EMEA à la politique en matière d'enquêtes internes (CC-010)

Nos responsabilités envers nos clients



- Assurance qualité
- Conformité réglementaire
- Pratiques de marketing et de vente
- Interactions avec les professionnels de la santé
- Courtoisies d'affaires ou autres avantages

"Nous aidons nos clients, en tant que conseillers et consultants de confiance, à fournir des soins de santé de qualité aux patients, à gérer et à développer efficacement leurs pratiques, et à accroître leur rendement financier et leur sécurité future".

- Charte d'entreprise Henry Schein

« Nous pensons que le fait de se conduire avec le plus haut degré d'éthique et d'intégrité est primordial pour la réussite d'une entreprise ».

- La Valeur éthique de l'équipe Schein

Assurance qualité

Henry Schein s'engage à distribuer, concevoir, fabriquer, réétiqueter et commercialiser uniquement des produits de soins de santé, des solutions technologiques et des services de haute qualité. Notre politique consiste à dépasser constamment les attentes de nos clients en leur fournissant des produits sûrs et efficaces, soutenus par la meilleure équipe de service à la clientèle. Lorsqu'un Membre de l'équipe Schein a des doutes sur la qualité ou la sécurité d'un produit, d'une solution ou d'un service, il doit rapidement contacter le Département d'assurance qualité. Les violations potentielles peuvent également être signalées par d'autres voies.



Politique de Qualité : Il est de la responsabilité de chaque Membre de l'équipe Schein de répondre aux exigences des clients et aux exigences réglementaires applicables, et de contribuer à l'amélioration continue de nos systèmes de gestion de la qualité afin d'en garantir l'efficacité.

Conformité réglementaire

Henry Schein est soumis à de nombreuses réglementations locales et spécifiques à chaque pays, qui sont mises en œuvre par de nombreuses agences. Les Membres de l'équipe Schein doivent veiller au respect des lois applicables en matière de qualité, de sécurité et d'enregistrement des produits, y compris les exigences relatives à la documentation des plaintes, aux rapports sur les événements indésirables et à l'obtention d'une licence appropriée. De même, les sites Henry Schein qui assurent la distribution et/ou la fabrication de nos produits sont tenus de respecter les Normes de sécurité et d'environnement sur le lieu de travail, ainsi que les certifications applicables aux sites.

Lorsqu'un Membre de l'équipe Schein a des inquiétudes concernant le respect de la réglementation, il doit en informer rapidement un superviseur ou en référer au Département d'assurance qualité et affaires réglementaires ou à d'autres canaux de signalement.

Événement indésirable : Tout événement médical fâcheux (par exemple, éruption cutanée, urticaire, accident vasculaire cérébral, blessure nécessitant une intervention chirurgicale, hospitalisation) chez un patient, associé dans le temps à l'administration d'un produit pharmaceutique ou à l'utilisation d'un dispositif médical.

Plainte relative à la qualité du produit : Allégation de déficiences liées à l'identité, à la force, à la qualité, à la puissance, à la pureté, à l'étiquetage ou à l'emballage du produit. Les plaintes concernant des produits potentiellement contrefaits doivent être signalées comme une plainte relative à la qualité du produit.

N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Pratiques de marketing et de vente

Henry Schein est confiant dans sa capacité à réussir sur un marché équitable, ouvert et concurrentiel. Les relations d'affaires d'Henry Schein sont basées sur la confiance, la transparence et la responsabilité. Nous n'offrons ni n'acceptons aucune forme de paiement ou d'incitation visant à influencer de manière inappropriée une décision commerciale.

Les Membres de l'équipe Schein responsables du merchandising, des ventes, du marketing et du développement commercial doivent connaître les lois locales, régionales et nationales qui régissent la publicité et les pratiques concurrentielles. Les affirmations ou divulgations relatives aux produits, aux services et aux prix, ou les comparaisons avec les produits des concurrents doivent être exactes, véridiques, non trompeuses et conformes aux approbations réglementaires des produits.



Interactions avec les professionnels de la santé

Henry Schein s'engage à avoir des interactions éthiques avec les professionnels de la santé et les entités de soins de santé. De solides relations de travail avec les professionnels de la santé sont essentielles à la réussite d'Henry Schein et à l'amélioration continue et à l'innovation dans les soins de santé.

Henry Schein consulte régulièrement des professionnels de la santé expérimentés qui fournissent des services à Henry Schein dans divers domaines qui peuvent inclure la formation et l'éducation sur l'utilisation sûre et efficace des produits. Nombre de ces professionnels de la santé sont également des clients qui peuvent recommander ou utiliser nos produits et services.

Nos collaborations avec les professionnels de la santé sont étroitement réglementées par les autorités gouvernementales et font l'objet d'un examen approfondi, notamment en ce qui concerne les exigences en matière de transparence. À ce titre, nous devons respecter strictement les règles suivantes :

- Henry Schein n'utilise pas les interactions avec les professionnels de la santé pour influencer de manière inappropriée les décisions relatives aux produits, à l'achat ou à la couverture, ou pour récompenser ou inciter à l'utilisation ou à la recommandation de ses produits.
- Toutes les décisions relatives aux produits doivent être prises dans le meilleur intérêt du patient et non en échange d'un quelconque paiement ou autre avantage de la part de la Société.
- Henry Schein sélectionne et engage des professionnels de la santé pour des services de conseil uniquement sur la base de leurs qualifications, expériences, compétences et expertise pour répondre à un besoin identifié, et non sur la base d'une activité réelle ou potentielle d'Henry Schein.
- Henry Schein rémunère les professionnels de la santé pour les services légitimes fournis sur la base des principes de la juste valeur marchande.

Tous les accords conclus avec des professionnels de la santé doivent être dûment approuvés, documentés de manière appropriée et faire l'objet d'un rapport conforme aux exigences de transparence applicables.

Courtoisies d'affaires ou autres avantages

Henry Schein reconnaît qu'il peut y avoir des cas où une hospitalité modeste ou des cadeaux peuvent constituer un aspect de l'établissement d'une relation efficace avec des clients et des fournisseurs du secteur privé. Dans le monde entier, cependant, un principe est commun et clair : aucun paiement, cadeau, faveur ou hospitalité ne doit être accepté ou fourni s'il oblige ou semble obliger le bénéficiaire ou l'influence à abuser de sa position ou à obtenir un avantage inapproprié. Ceux-ci peuvent être considérés comme des pots-de-vin et ce principe est inscrit dans les lois anti-corruption adoptées dans le monde entier. Les Membres de l'équipe Schein sont tenus de se conformer pleinement à toutes les lois anti-corruption applicables.

Un "pot-de-vin" peut être toute chose de valeur donnée à une autre personne (en particulier un fonctionnaire) pour obtenir un avantage commercial indu. Il peut s'agir d'une offre directe ou indirecte, d'une autorisation, d'un cadeau ou d'une promesse de donner quelque chose de valeur dans l'intention d'obtenir ou de conserver un marché ou de gagner un avantage indu, ou quelque chose auquel Henry Schein n'a pas clairement droit, comme l'approbation d'une augmentation de prix, une influence indue sur une décision d'achat de produits auprès d'une institution gouvernementale ou d'une entreprise commerciale, l'attribution d'un contrat, l'octroi de permis d'exploitation, l'approbation de l'utilisation ou de l'enregistrement d'un produit, une décision judiciaire favorable ou le règlement d'un litige fiscal.



Quelles sont les courtoisies d'affaires qui peuvent être offertes ?

Des cadeaux occasionnels et modestes ainsi qu'une hospitalité modérée (c'est-à-dire un déjeuner ou un dîner) peuvent être offerts s'ils constituent un complément raisonnable aux discussions et réunions professionnelles, s'ils ne sont pas contraires à la loi ou à toute règle ou réglementation applicable à la Société et s'ils sont conformes à la politique de la Société. Il est absolument interdit, en toutes circonstances, d'offrir ou de fournir toute forme de paiement, de pot-de-vin ou de dessous-de-table (sous quelque forme que ce soit, que les paiements soient directs ou indirects) pour inciter ou récompenser la recommandation ou l'achat d'un produit ou d'un service. Ce qui précède n'interdit pas d'accorder des rabais sur les biens et les services dans le cours normal des affaires.

N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Quelles sont les courtoisies d'affaires acceptées par les Membres de l'équipe Schein ?

Accepter des cadeaux occasionnels et des marques d'hospitalité de valeur modeste peut être approprié pour développer des relations d'affaires.
Les cadeaux acceptables comprennent des cadeaux occasionnels de faible valeur (par exemple, des arrangements floraux et alimentaires, des articles promotionnels, etc.) à l'occasion de fêtes socialement acceptées (par exemple, Noël, Pâques, Hanoukka, Eid, Diwali, etc.) Les cadeaux, les divertissements ou l'hospitalité doivent servir les intérêts commerciaux d'Henry Schein et ne doivent pas être somptueux ou dépasser les pratiques commerciales généralement acceptées dans le pays.

Les cadeaux, les divertissements, l'hospitalité ou d'autres choses de valeur ne peuvent pas être acceptés dans la mesure où la prise de décision ou les actions affectant Henry Schein pourraient être influencées de manière inappropriée. Certains cadeaux, tels que les divertissements somptueux ou les espèces/équivalents en espèces, doivent être évités et ne sont jamais autorisés.

Que se passe-t-il si un Membre de l'équipe Schein reçoit un cadeau non sollicité et interdit ?

Informez toujours l'expéditeur que le cadeau n'est pas autorisé par la politique d'Henry Schein. Les personnes qui reçoivent des cadeaux ou des faveurs interdits doivent en informer leur supérieur hiérarchique et retourner le cadeau ou en faire don à une œuvre de bienfaisance. Si un cadeau est périssable ou qu'il n'est pas pratique de le renvoyer, le directeur peut le répartir entre l'ensemble du service.

Ne jamais accepter de cadeaux, de divertissements, de marques d'hospitalité ou d'autres articles de valeur qui créent un conflit d'intérêts réel ou perçu comme tel ou qui influencent de manière inappropriée les décisions ou les actions.

Pour plus d'informations :

- Sunshine Act et politique de transparence des États-Unis (CC-005 - États-Unis uniquement)
- Code de conduite en matière de marketing (CC-006)
- Politique en matière de cadeaux d'affaires (HR-009)
- Politique du gouvernement en matière d'enquêtes (LG-007)
- Rapport sur les événements indésirables et les plaintes relatives à la qualité des produits (RA-002)
- Politique en matière d'étiquetage et de publicité promotionnels (RA-013)

Nos responsabilités envers le marché



Lois antitrust et concurrence loyale

Informations sur la concurrence

Courtoisies d'affaires ou autres avantages accordés aux fournisseurs

Interactions avec les agences, les employés et les fonctionnaires du gouvernement

Interdiction des pots-de-vin et de la corruption

"Pour nos fournisseurs, nous créons un environnement qui nous permet de développer nos activités respectives dans un esprit de partenariat, chacun réalisant un profit équitable.

- Charte d'entreprise Henry Schein

Lois antitrust et concurrence loyale

Les Membres de l'équipe Schein sont tenus de respecter pleinement toutes les lois antitrust applicables dans le cadre des activités de la Société. Les lois antitrust peuvent affecter un certain nombre d'activités de la Société, et les Membres de l'équipe Schein doivent être informés de leur impact sur la conduite quotidienne de nos activités. Les sanctions pour violation des lois antitrust peuvent être considérables et inclure des amendes et des peines d'emprisonnement. Des sanctions peuvent être imposées à Henry Schein ainsi qu'aux Membres de l'équipe Schein qui se livrent à des activités illégales.

En vertu des lois antitrust, les accords et les comportements qui restreignent la concurrence peuvent être illégaux. Par exemple, les accords entre concurrents visant à fixer les prix des services ou des produits, ou à répartir les clients ou les territoires entre les concurrents, sont toujours illégaux et ne doivent pas être conclus par un Membre de l'équipe Schein. En outre, en raison de la nature sensible de ces sujets, les Membres de l'équipe Schein ne doivent pas entamer de discussions sur ces questions avec des concurrents.

Certains types d'accords, tels que les accords d'exclusivité avec un fournisseur ou un client, les restrictions sur la revente d'articles, les accords qui impliquent le conditionnement de la vente ou de la location d'un produit sur la base de la vente ou de la location d'un autre, et la fixation de prix différents pour des clients concurrents, peuvent également avoir des implications juridiques en fonction des circonstances. Les Membres de l'équipe Schein doivent consulter le bureau du Directeur juridique avant de s'engager dans des activités susceptibles d'avoir des implications juridiques en vertu des lois antitrust.

Fixation des prix



S'entendre avec un concurrent pour augmenter, diminuer ou maintenir des prix fermes ou s'entendre sur des conditions concurrentielles.

Division du marché



Répartition des territoires, des clients ou des marchés entre les concurrents

Trucage d'appels d'offres



Coordonner les détails de l'offre avec les concurrents

Restriction du choix des produits ou des avantages pour les clients



Se mettre d'accord avec un concurrent pour limiter le choix des produits ou les avantages pour les clients

Boycotts



Se mettre d'accord avec un concurrent pour éviter de faire des affaires avec certains clients, fournisseurs ou autres.

Monopolisation



Tirer parti d'une position dominante sur le marché pour imposer de manière déraisonnable des conditions d'exclusivité à des clients, telles que des prix, des remises, des rabais ou d'autres conditions.

N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Informations sur la concurrence

Les contacts commerciaux avec les concurrents d'Henry Schein doivent faire l'objet d'une attention particulière. Nombre de ces contacts, tels que la participation à des salons professionnels ou à des séminaires commerciaux et la participation à des associations professionnelles, sont acceptables pour autant que les procédures adéquates soient respectées. Les Membres de l'équipe Schein qui assistent à une réunion d'une association professionnelle ou commerciale ou appartiennent à une association commerciale lorsqu'il est possible que des informations confidentielles ou non publiques concernant la Société ou ses concurrents puissent être discutées ou rendues disponibles doivent d'abord autoriser leur participation à de telles associations ou activités avec le bureau du Directeur juridique.

Bien qu'il soit dans l'intérêt de la Société d'obtenir des informations sur les concurrents, ces informations ne doivent généralement pas être obtenues directement auprès des concurrents eux-mêmes. Aucun moyen inapproprié ne doit être utilisé pour acquérir les secrets commerciaux ou les informations confidentielles d'un concurrent, y compris l'utilisation des identifiants des clients par les Membres de l'équipe Schein. Les informations sur les prix sont particulièrement sensibles. Bien que les informations publiées sur les prix des concurrents puissent être obtenues par les voies publiques normales, les Membres de l'équipe Schein doivent éviter de discuter des informations sur les prix avec les concurrents ou d'obtenir d'eux des informations sur les prix non publiées.

Lors de contacts avec des concurrents, les Membres de l'équipe Schein doivent éviter de discuter de politiques ou d'analyses de prix, de coûts, de bénéfices ou de marges bénéficiaires, de stocks, de parts de marché ou de marchés, de clients, de pratiques de distribution et d'approvisionnement, d'enquêtes et d'études de marché ou de toute autre information concurrentielle ou exclusive. Les accords ou les discussions sur ces sujets avec des concurrents peuvent être illégaux.



N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Courtoisies d'affaires ou autres avantages pour les fournisseurs

Comme c'est le cas avec les clients, il peut arriver que des cadeaux modestes et une hospitalité modérée constituent un aspect de l'établissement d'une relation efficace avec les fournisseurs. Les Normes discutées précédemment dans la section « Nos responsabilités envers nos clients » s'appliquent également aux courtoisies d'affaires ou autres avantages dans le cas des fournisseurs.

Interactions avec les agences, les employés et les fonctionnaires du gouvernement

Les Membres de l'équipe Schein doivent faire preuve d'une grande prudence lorsqu'ils traitent avec des fonctionnaires. Lorsqu'ils travaillent avec des fonctionnaires, les Membres de l'équipe Schein respectent les règles en vigueur :

- Ne pas offrir, promettre ou donner quoi que ce soit de valeur pour obtenir un avantage commercial
- Ne pas offrir ou accepter de pots-de-vin ou de dessous-de-table, y compris de l'argent liquide, des cadeaux ou des divertissements
- Ne pas effectuer de paiements dont nous pensons qu'ils seront utilisés par des tiers pour influencer des fonctionnaires.
- Enregistrement complet et précis de tous les paiements et reçus

Si un Membre de l'équipe Schein se trouve dans une situation où il DOIT verser un paiement à un employé du gouvernement en raison de problèmes de santé ou de sécurité, il doit immédiatement signaler l'incident au bureau du Directeur juridique lorsqu'il peut le faire en toute sécurité.



Termes clés :

Corruption

Offre ou promesse - directe ou indirecte - de donner ou d'accepter quelque chose de valeur dans l'intention d'obtenir un avantage indu ou d'influencer indûment une décision. Les pots-de-vin peuvent revêtir de nombreuses formes : faveurs, cadeaux, contributions caritatives ou politiques, offres d'embauche d'un membre de la famille d'un fonctionnaire, ou même des remises qui ne sont pas accordées à d'autres personnes.

Paiement de facilitation ou de "graissage"

Il s'agit d'un paiement effectué à un fonctionnaire pour accélérer des actions ou des services non discrétionnaires, tels que : la fourniture d'une protection policière ou d'un service de courrier ; le traitement des demandes de visa, de permis ou de licence ; ou la fourniture de services publics tels que le téléphone, l'eau et l'électricité. Ces paiements sont interdits chez Henry Schein, même s'ils sont autorisés par la législation locale.

Interdiction des pots-de-vin et de la corruption

Les Membres de l'équipe Schein doivent se conformer à toutes les lois anti-corruption internationales, qui interdisent aux entreprises (1) d'offrir ou de payer toute somme d'argent ou objet de valeur à un fonctionnaire étranger, ou à une personne désignée par un fonctionnaire étranger, dans le but d'influencer un gouvernement étranger, ou (2) de payer toute somme d'argent ou objet de valeur à toute personne dont un membre de l'équipe Schein a des raisons de penser qu'elle la transmettra à un fonctionnaire étranger dans le but d'influencer un gouvernement étranger (c'est-à-dire des « intermédiaires » tels que des tiers intermédiaires, des représentants ou des consultants). De nombreux pays d'accueil dans lesquels Henry Schein exerce ses activités ont désigné l'activité susmentionnée comme une violation de leurs lois anti-corruption. Certaines lois sur la corruption ont élargi la définition des personnes pouvant être corrompues pour y inclure les hommes d'affaires privés. Henry Schein ne permet pas que des paiements de quelque nature que ce soit influencent les décisions commerciales de notre contrepartie.

Tout Membre de l'équipe Schein à qui il est demandé ou approché d'effectuer un paiement inapproprié ou de fournir quelque chose de valeur dans le but d'influencer un représentant d'un gouvernement étranger ou un homme d'affaires doit signaler l'incident dans les plus brefs délais au bureau du Directeur juridique ou du Chef de l'éthique et de la conformité. Lorsqu'un Membre de l'équipe Schein n'est pas sûr qu'un certain comportement puisse violer ces interdictions, il doit demander l'avis préalable du bureau du Directeur juridique ou du Chef de l'éthique et de la conformité avant de prendre d'autres mesures.



Pour plus d'informations :

- Politique de conformité antitrust (LG-001)
- Politique de lutte contre la corruption (CC-012)
- Politique en matière de cadeaux d'affaires (HR-009)

Nos responsabilités envers nos actionnaires



- Rapports financiers et registres
- Interdiction des délits d'initiés
- Protéger les actifs
- Informations confidentielles
- Gestion des archives
- Conflits d'intérêts

"Pour nos actionnaires, nous nous efforçons d'assurer une croissance et une rentabilité continues, ce qui se traduit par un retour sur investissement supérieur."

- Charte d'entreprise Henry Schein

Rapports financiers et registres

L'intégrité est au cœur de l'engagement d'Henry Schein à fournir des rapports financiers précis. Henry Schein maintient un niveau élevé de transparence, d'exactitude et d'exhaustivité de la documentation. Nos documents financiers comprennent toutes les données électroniques et non électroniques, les dossiers, les factures, les bons de commande, les notes de frais, les analyses de comptes, etc. concernant toutes les activités de la Société, et ces documents sont importants pour remplir nos obligations envers nos collègues, nos actionnaires et le public. Ils servent de base à une information et une communication publiques complètes, équitables et compréhensibles. Ces registres sont également nécessaires pour justifier le respect des exigences fiscales, financières, réglementaires et autres en matière d'information.



Les contrôles financiers d'Henry Schein sont conçus pour prévenir le vol, la fraude et le détournement de fonds.



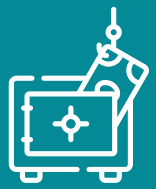
Vol

Voler de l'argent, des biens, des équipements, des stocks, des opportunités, du temps, etc. à Henry Schein ou à ses clients.



Fraude

Action malhonnête ou contraire à l'éthique visant à procurer un avantage à une personne ou à une entreprise.



Détournement de fonds

Le vol ou le détournement de fonds de la Société placés en fiducie ou appartenant à la Société.

N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Toutes les informations financières doivent refléter les transactions réelles et être conformes aux principes comptables généralement acceptés ou statutaires. Les Membres de l'équipe Schein doivent respecter toutes les lois et réglementations, ainsi que les Normes, Politiques et procédures de la Société. Ils doivent rapporter et enregistrer avec précision toutes les informations relatives aux activités de la Société. Toutes les transactions doivent être dûment autorisées, exécutées et enregistrées. Aucune inscription fausse ou trompeuse ne peut être faite dans les livres et registres de la Société, et les Membres de l'équipe Schein ne peuvent s'engager dans aucun arrangement qui résulterait en de telles inscriptions.

Un rapport financier précis signifie que les Membres de l'équipe Schein ne doivent jamais :

- Fausses informations financières dans les livres et registres de notre société.
- Accélérer ou reporter des coûts en violation des principes comptables généralement acceptés.
- "charger le commerce", "faire du channeling" ou fausser de toute autre manière les ventes trimestrielles ou annuelles en avançant ou en retardant artificiellement les livraisons ou en vendant intentionnellement des quantités plus importantes que celles que le client est raisonnablement censé utiliser dans le cadre de ses activités normales.
- signer toute lettre annexe ou tout autre document qui modifie ou interprète un accord existant avec un client sans examen et approbation appropriés.
- Modifier les chiffres de production pour atteindre les objectifs de productivité.

Q Je souhaite prendre un congé prolongé et j'ai demandé à mon médecin de m'aider en soumettant un formulaire d'invalidité, même si je suis en bonne santé. Mon ami m'a dit que c'était du vol, mais je le vois comme des vacances prolongées. Qui a raison ?

A Votre ami a raison. Le scénario que vous avez décrit est une fraude à l'encontre de la compagnie (et de son assureur invalidité) impliquant de fausses informations médicales. Vous et le médecin pouvez être confrontés à de graves conséquences pour cette faute.

Q Avec les vacances qui approchent, j'ai demandé à mon ami de me pointer plus tôt que je n'arrive ; chaque petit geste compte, et cela n'a pas d'importance pour une entreprise comme Henry Schein. C'est vrai ?

A Non, c'est important. Vous et votre ami créez de faux dossiers et vous commettez une fraude en recevant une compensation pour des heures non travaillées. Vous êtes tous deux soumis à des mesures disciplinaires.

Henry Schein maintient un système de contrôles internes afin de garantir que toutes les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation de la direction, qu'elles sont correctement comptabilisées et que les registres correspondants sont correctement tenus et conservés conformément aux politiques de conservation des documents de la société, y compris qu'ils sont facilement disponibles pour tout audit ou enquête interne ou externe.

Tous les Membres de l'équipe Schein doivent prendre les mesures appropriées pour s'assurer qu'eux-mêmes et les membres de leur équipe se conforment à ces contrôles internes, y compris les contrôles critiques sur les registres des liquidités et des stocks et la protection de ces actifs sous-jacents, en se conformant aux normes et politiques de la Société en matière de contrôle des opérations bancaires et des décaissements, ainsi qu'aux contrôles clés sur la maintenance et les modifications des fichiers bancaires principaux, des fichiers fournisseurs et des fichiers clients.

En outre, tous les Membres de l'équipe Schein doivent coopérer et faire preuve de sincérité lors des audits internes (qui peuvent être menés par des ressources internes ou externes au nom de départements tels que l'Audit interne et l'Éthique et la conformité, ou lors d'audits externes menés par notre auditeur externe statutaire).

N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Interdiction des délits d'initiés

Dans le cadre de leur emploi chez Henry Schein, les Membres de l'équipe Schein peuvent entrer en possession d'informations confidentielles et très sensibles concernant Henry Schein ou d'autres sociétés cotées en bourse. Une grande partie de ces informations est susceptible d'affecter le prix du marché des titres émis par les entreprises concernées. Les lois et réglementations nationales et régionales sur les valeurs mobilières interdisent aux Membres de l'équipe Schein de commettre des délits d'initiés. Les Membres de l'équipe Schein, ainsi que les membres de la famille de cette personne (définis comme les parents qui vivent avec vous et d'autres personnes qui vivent avec vous, ainsi que toute entité sur laquelle une personne couverte par la présente police exerce un contrôle individuel ou partagé), les membres d'un ménage et toute entité contrôlée par cette personne ne doivent pas (i) acheter, vendre, offrir ou échanger de toute autre manière des titres Henry Schein ou des titres de concurrents ou d'autres sociétés (que ce soit personnellement ou pour le compte de tiers), dans chaque cas, alors qu'ils sont en possession d'informations matérielles non publiques ; ou (ii) communiquer des informations matérielles non publiques à d'autres en violation de la loi.

Afin de limiter l'exposition potentielle d'Henry Schein et des Membres de l'équipe Schein au délit d'initié, les Membres de l'équipe Schein ne doivent pas discuter d'informations matérielles non publiques, sauf dans le cadre de réunions d'affaires confidentielles avec les personnes qui ont besoin de ces informations dans le cadre de leurs fonctions officielles.

Les Membres de l'équipe Schein doivent également protéger les fichiers informatiques et papier contenant des informations matérielles non publiques. En outre, il est interdit à certains Membres de l'équipe Schein (qui reçoivent une notification de cette désignation) et à leur famille d'acheter, de vendre , d' offrir ou de négocier de quelque manière que ce soit des actions Henry Schein ou d'autres titres Henry Schein, sauf pendant des périodes déterminées.

Cette politique continue de s'appliquer aux transactions sur les titres de la Société, même après qu'un Membre de l'équipe Schein a mis fin à son emploi ou à d'autres services rendus à la Société. S'il a connaissance d'informations importantes et non publiques au moment où son emploi ou sa relation de service prend fin, un membre de l'équipe Schein ne peut pas négocier de titres de la société tant que ces informations ne sont pas devenues publiques ou n'ont pas cessé d'être importantes.



N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Protéger les actifs

Tous les Membres de l'équipe Schein se voient confier la garde de nombreux actifs de la Société et ont la responsabilité particulière de les protéger et de les utiliser judicieusement. Il s'agit non seulement des liquidités et des autres actifs financiers, mais aussi des actifs tels que les installations et les équipements, les stocks, les ordinateurs, les données sensibles et les fournitures.



Q Un client a échangé son équipement usagé contre un crédit pour l'achat d'un nouvel appareil. Que faire de l'ancien matériel ?

A L'équipement est la propriété d'Henry Schein et doit être traité conformément à notre procédure de contrôle des stocks.

Q Un fabricant propose à ses clients un crédit sur l'achat d'un nouvel équipement dentaire en échange de la reprise de leur ancien appareil. Un client n'a plus l'équipement à échanger mais est intéressé par l'opération. L'équipe de vente sait que Henry Schein dispose d'un équipement d'occasion en stock. Pouvons-nous donner au client notre équipement pour qu'il puisse l'échanger ?

A L'inventaire appartient à Henry Schein, pas au client. En outre, vous fournirez quelque chose de valeur au client, ce qui peut impliquer des lois locales de lutte contre la corruption et de transparence.

Q Puis-je aider un client à vendre son équipement usagé à un autre dentiste et lui donner un crédit pour l'achat d'un nouvel appareil ?

A Non. Il s'agirait d'un conflit d'intérêts, car Henry Schein vend également des équipements remis à neuf ou d'autres équipements d'occasion ; le crédit serait également contraire à notre politique en matière de crédit.

Q Un client a renvoyé un article endommagé et je sais que nous ne pouvons pas le vendre.
Puis-je l'emporter chez moi ?

A Non, même si un article est endommagé ou invendable, il reste la propriété d'Henry Schein. Cela comprend également les retours sous garantie, qui peuvent devoir être renvoyés au fabricant.

N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Informations confidentielles

Tous les dossiers et informations de la société concernant la société, ses clients et fournisseurs, ainsi que les Membres de l'équipe Schein, et toute autre question dont un membre de l'équipe Schein a eu connaissance dans le cadre de son association avec la société, qui ne sont pas facilement accessibles au public, sont sensibles et peuvent également être confidentiels. Cela est vrai, que les informations soient ou non marquées « confidentielles ».

Tous les Membres de l'équipe Schein ont l'obligation de ne pas divulguer les informations sensibles et confidentielles d'Henry Schein à quiconque en dehors de la Société et d'utiliser ces informations uniquement dans le cadre des activités de la Société.

Les informations appartenant à la société (c'est-à-dire toutes les données, y compris la propriété intellectuelle, sous quelque forme que ce soit, qui ont été créées en utilisant les ressources d'Henry Schein ou acquises légalement par Henry Schein auprès de tiers) sont considérées comme un actif et, en tant que tel, chaque fois qu'elles sont manipulées ou stockées, elles doivent être protégées contre l'accès, la modification, la divulgation, l'utilisation et la destruction non autorisés. L'absence de protection adéquate de cet actif risque d'entraîner la perte des relations avec les clients, la perte de la confiance du public, des perturbations opérationnelles, des coûts excessifs et des désavantages concurrentiels.

Les Membres de l'équipe Schein doivent, à la fin de leur emploi au sein de la Société, restituer à cette dernière tous les actifs de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, les ordinateurs, les téléphones portables, les dossiers professionnels et toutes les copies d'informations sensibles et confidentielles.



N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Gestion des archives

Qu'est-ce qu'un document commercial ?

Tout document (y compris sur papier, vocal ou électronique) qui commémore un « acte, une condition ou un événement » lié à la Société. Il comprend les courriels, les messages vocaux, les messages instantanés, les chats, les messages textuels, les présentations, les feuilles de calcul, les comptes rendus de réunions, les contrats, les mémorandums, les licences, etc. Un document commercial doit pouvoir être récupéré par la Société à une date ultérieure.

Bonnes pratiques en matière de documentation

Chaque Membre de l'équipe Schein crée des documents commerciaux et nous avons tous la responsabilité de veiller à ce que ces documents soient exacts, à jour, véridiques, complets et conservés conformément à nos politiques de conservation des documents. Il est important de garder ces éléments à l'esprit lors de la création de documents commerciaux.

- N'exagérez pas, ne faites pas de suppositions et ne répandez pas de rumeurs.
- Soyez conscient que l'humour, l'ironie, les critiques acerbes ou les sarcasmes peuvent être pris hors contexte.
- Ne tirez pas de conclusions juridiques, sauf si c'est votre rôle.
- Être précis et clair, en particulier pour les questions sensibles ou hautement confidentielles
- Fournir le contexte de vos observations et de vos propositions
- Faites preuve de prudence si vous disposez d'informations ou d'une vision limitées.
- Limitez votre diffusion aux personnes qui ont besoin de connaître l'information.

Conservation des documents

Les Membres de l'équipe Schein sont responsables du maintien de l'exactitude, de la confidentialité et de la sécurité de tous leurs dossiers. Henry Schein est soumis à des exigences légales et réglementaires concernant la conservation et l'élimination de certains documents. Si la société reçoit un avis de litige en cours ou potentiel, d'enquête gouvernementale ou d'audit gouvernemental, les Membres de l'équipe Schein doivent noter que l'application régulière des politiques de conservation des documents d'Henry Schein, dans la mesure où elle couvre l'élimination des documents commerciaux, doit être interrompue immédiatement. Aucun Membre de l'équipe Schein ne doit jamais, en aucune circonstance, détruire un document commercial de Henry Schein en prévision ou en contemplation d'une demande de tels documents dans le cadre d'un litige ou de la part d'une agence gouvernementale.



N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Conflits d'intérêts

Chaque Membre de l'équipe Schein a un devoir de loyauté envers Henry Schein. Le devoir de loyauté exige des Membres de l'équipe Schein qu'ils évitent les conflits d'intérêts réels ou apparents entre leurs relations personnelles et professionnelles. Un conflit d'intérêts peut survenir lorsqu'un Membre de l'équipe Schein se place lui-même ou un membre de sa famille dans une position où des intérêts personnels ou externes pourraient potentiellement influencer ou compromettre — ou même sembler influencer ou compromettre — la capacité du Membre de l'équipe Schein à exercer ses fonctions ou sa loyauté indivise à l'égard d'Henry Schein.

Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque les Membres de l'équipe Schein profitent pour eux-mêmes d'opportunités commerciales découvertes en vertu de leur position chez Henry Schein ou lorsque les Membres de l'équipe Schein sont en concurrence avec la société. Tous les Membres de l'équipe Schein ont l'obligation de promouvoir les intérêts de la Société et de s'assurer qu'ils restent à l'abri des conflits d'intérêts dans l'exercice de leurs fonctions chez Henry Schein.

Voici quelques exemples de situations réelles impliquant des conflits d'intérêts réels ou potentiels

- Superviser un membre de la famille, un ami proche ou un partenaire intime
- l'embauche ou le recours aux services d'entreprises appartenant au personnel d'Henry Schein
- Emploi externe, relation d'affaires, de conseil ou de consultation avec une autre société qui entre matériellement en conflit avec le temps, l'énergie ou les ressources du Membre de l'équipe Schein pour Henry Schein.
- Investissements dans des sociétés privées qui sont des concurrents actuels ou potentiels d'Henry Schein ou qui entretiennent des relations commerciales avec Henry Schein.

Les questions relatives à d'éventuels conflits d'intérêts peuvent être adressées à la boîte aux lettres Conflits d'intérêts à l'adresse suivante : ConflictsofInterest@HenrySchein.com.

Pour plus d'informations :

- Politique de gérance en matière de comptabilité et d'information financière (CA-029)
- Politique en matière de conflits d'intérêts (CC-002)
- Politique de classification des informations et des documents de la Société (LG-003)
- Politique en matière de délits d'initiés (LG-004)
- Avis sur le statut de Membre désigné de l'équipe Schein
- Politique en matière d'informations confidentielles (LG-006)
- Politique de gestion des archives (LG-011)
- Politique de révision et d'administration des contrats (LG-015)
- Politique de conservation des documents (ex-US) (LG-016)
- Protocole de lutte contre la fraude (comprend les coordonnées des membres du comité de conformité)

Nos responsabilités envers la société



- Environnement
- Contributions politiques
- Droits de l'homme
- Transparence de la chaîne d'approvisionnement
- Réglementation du commerce international

À l'ensemble de la société

Nous agissons de manière socialement responsable pour :

Poursuite de l'aide humanitaire et de la réaction aux catastrophes ;

Améliorer l'accès aux soins de santé des populations mal desservies ;

Renforcer les programmes de bien-être et les activités de bénévolat ;

Renforcer la défense et l'éducation en matière de soins de santé ;

répondre positivement aux préoccupations environnementales ; et

Maintenir les normes les plus élevées en matière de gouvernance d'entreprise.

- Charte d'entreprise Henry Schein

Environnement

Henry Schein reconnaît l'interdépendance critique entre la santé humaine et l'environnement. Nous cherchons à minimiser l'impact environnemental de nos immeubles de bureaux, de nos centres de distribution et de notre réseau de chaînes d'approvisionnement dans les communautés où nous opérons. Nous encourageons les pratiques durables dans toutes nos entreprises parce qu'un environnement sain est synonyme d'une communauté plus saine.

Henry Schein s'efforce de respecter toutes les lois et réglementations environnementales applicables et attend des Membres de l'équipe Schein qu'ils soutiennent les initiatives écologiques de la Société. Nous collaborons avec nos partenaires et fournisseurs pour atténuer l'impact environnemental de notre chaîne d'approvisionnement, notamment les émissions de dioxyde de carbone (CO_2) provenant de nos centres de distribution, de nos activités de transport, de nos emballages, des voyages d'affaires de nos employés et d'autres sources, ainsi que les risques éthiques et sociaux inhérents à l'exploitation et à la collaboration avec des fournisseurs dans des pays à haut risque.





Contributions politiques

Les fonds ou les actifs d'Henry Schein ne peuvent pas être utilisés pour des contributions à des campagnes politiques nationales. Si la législation locale ou étatique applicable le permet, les fonds ou les actifs d'Henry Schein peuvent être utilisés pour des contributions politiques locales ou étatiques, mais uniquement avec l'approbation préalable du bureau du Directeur juridique. Cette politique s'applique non seulement aux contributions directes, mais aussi à l'aide indirecte apportée aux candidats ou aux partis politiques par l'achat de billets pour des dîners spéciaux ou des événements de collecte de fonds, ou par la fourniture d'autres biens, services ou équipements aux partis ou comités politiques.

Cette Politique n'a pas pour but de décourager les Membres de l'équipe Schein : (a) d'apporter des contributions personnelles aux candidats, partis ou comités de leur choix, ou (b) de s'impliquer dans la politique ou d'être actifs dans la vie civique. Toute activité politique ou civique doit toutefois être menée sur le temps libre du Membre de l'équipe Schein et à ses propres frais. En aucun cas, les Membres de l'équipe Schein ne seront remboursés de quelque manière que ce soit pour leurs contributions et activités politiques personnelles.

Droits de l'homme

Henry Schein s'engage à respecter les droits de l'homme, la dignité et la vie privée de l'individu, tels qu'ils sont reconnus par les principes définis dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Nous suivons les lois du travail applicables et respectons les droits des Membres de l'équipe Schein à la liberté d'association, à la liberté d'expression et au droit d'être entendu. Nous ne tolérons ni n'approuvons le travail des enfants, le travail forcé ou la traite des êtres humains par nos partenaires commerciaux.



Transparence de la chaîne d'approvisionnement

Henry Schein respecte les droits de l'homme tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Nos Normes, notre code de conduite pour les fournisseurs mondiaux et nos procédures de passation de marchés publics renforcent cet engagement en faveur des droits de l'homme. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils respectent ces principes et nous évaluons leur conformité par le biais de contrôles et d'audits fondés sur les risques, afin de nous assurer qu'ils respectent ces principes :

- Maintenir et promouvoir les droits de l'homme fondamentaux
- Fournir un lieu de travail exempt de discrimination, de violence, d'abus et de harcèlement
- Traiter les employés de manière équitable et dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables
- Interdire le recours au travail des enfants, au travail forcé ou au travail des prisonniers
- Respecter le droit à la liberté d'association de leurs propres employés
- Fournir à leurs employés des conditions de travail sûres et saines, y compris, le cas échéant, un logement conforme aux spécifications des lignes directrices de l'Organisation internationale du travail.
- Respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière d'environnement
- Éliminer les minéraux de conflit de leurs chaînes d'approvisionnement pour tout produit fourni à Henry Schein
- Prendre des mesures actives pour encourager la diversité de la main-d'œuvre
- Respecter le droit du personnel à rechercher un salaire décent

N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Réglementation du commerce international

De nombreuses lois aux États-Unis et dans d'autres pays où Henry Schein opère, régissent la conduite du commerce transfrontalier. Il s'agit notamment de lois visant à :

- S'assurer que les transactions ne sont pas utilisées à des fins de blanchiment d'argent ou à d'autres fins illicites
- Veiller à ce que les entreprises ne coopèrent en aucune façon avec des boycotts non sanctionnés.
- Interdire ou restreindre le commerce avec certains pays, individus et entités
- Veiller à ce que les entreprises obtiennent les licences, les enregistrements et les documents douaniers appropriés avant d'exporter, de réexporter ou de transborder certains biens, logiciels et technologies dont l'exportation est contrôlée.
- Veiller à ce que les entreprises respectent toutes les lois douanières applicables, y compris le paiement du montant approprié des droits de douane sur les produits importés, et veiller à ce que les produits soient importés et distribués aux États-Unis ou dans d'autres pays en conformité avec la loi.

Chaque Membre de l'équipe Schein a le devoir de se conformer et de veiller à ce que Henry Schein se conforme à toutes ces lois commerciales. Lorsqu'un Membre de l'équipe Schein a des inquiétudes concernant la conformité commerciale, il doit en informer rapidement un supérieur hiérarchique ou s'adresser au service de la Conformité commerciale. Ils peuvent également signaler les violations à d'autres canaux de signalement appropriés.



Pour plus d'informations :

- Politique de diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs (RM-006)
- Code de conduite mondial des fournisseurs
- Politique d'achat et de contrôle des médicaments sur ordonnance (IM-007)
- Procédures de sécurité pour les substances contrôlées (PS-007)
- Déclaration d'Henry Schein sur les droits de l'homme
- Rapport sur le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises

Nos responsabilités les uns envers les autres



Un lieu de travail respectueux, sûr et sain

Sécurité sur le lieu de travail

Communications et dispositifs

Médias sociaux

Protection des données - Vie privée et sécurité

« Chez l'équipe Schein, nous continuerons à favoriser un environnement entrepreneurial, tout en offrant des opportunités passionnantes de développement personnel et professionnel, et en traitant chaque individu avec respect et dignité ».

- Charte d'entreprise Henry Schein

Un lieu de travail respectueux, sûr et sain

Lieu de travail sans alcool ni drogue : Henry Schein offre aux Membres de l'équipe Schein un environnement sain et sans drogue. L'utilisation, la possession, le transfert, la vente ou la distribution, ainsi que le fait d'être sous l'influence de toute substance physique ou psychotrope sur le lieu de travail sont interdits. Ces substances peuvent être des boissons alcoolisées, des médicaments non prescrits, des stupéfiants, de la marijuana ou toute autre « substance contrôlée » telle que définie par les lois pénales. Les TSM ne doivent pas se présenter au travail s'ils consomment des médicaments - même sur ordonnance - susceptibles d'altérer leur capacité à travailler en toute sécurité. Chaque Membre de l'équipe Schein a le devoir d'informer immédiatement la direction de toute violation de la Politique de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie sur le lieu de travail.

Égalité des chances en matière d'emploi : Henry Schein offre des opportunités d'emploi égales sans discrimination basée sur des catégories protégées. De nombreuses juridictions ont adopté des lois ajoutant des catégories protégées à cette liste, et l'engagement de la Société s'étend à ces catégories le cas échéant. Cela se reflète dans toutes les pratiques et politiques de la Société concernant l'embauche, la formation, les promotions, les transferts, les taux de rémunération, les licenciements ainsi que d'autres formes de rémunération et d'avantages. Nous attendons de tous les Membres de l'équipe Schein qu'ils se traitent mutuellement avec respect et dignité afin de soutenir un environnement de travail dans lequel la diversité et l'inclusion sont valorisées.



Catégories protégées :

- Aliénage ou citoyen
- L'âge
- Couleur
- Credo
- Handicap
- Identité ou expression de genre
- Caractéristiques génétiques
- État civil
- Statut de victime de violence domestique
- Casier judiciaire
- Statut militaire
- Origine nationale
- Grossesse, accouchement et états pathologiques liés à la grossesse, y compris, mais sans s'y limiter, la lactation
- Prise de décision en matière de santé sexuelle et reproductive Dé inie comme incluant, mais sans s'y limiter, la décision d'utiliser ou d'accéder à un médicament, un dispositif ou un service médical particulier
- Race ; traits historiquement associés à la race (y compris, mais sans s'y limiter, la texture des cheveux, le type de cheveux et les coiffures protectrices, y compris les afros, les tresses, les torsades, les mèches, les boucles serrées ou les boucles serrées, les tresses de maïs, les nœuds de bantou)
- Religion
- Sexe/genre ; orientation sexuelle
- le statut d'ancien combattant ou toute autre catégorie protégée par les lois fédérales, nationales ou locales.

N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Harcèlement sur le lieu de travail : Le harcèlement, quel qu'il soit - verbal, physique ou sexuel - ne sera pas toléré. Le harcèlement fondé sur des catégories protégées est également strictement interdit. De nombreuses juridictions ont adopté des lois ajoutant des catégories protégées à cette liste, et l'engagement de la Société s'étend à ces catégories le cas échéant. Henry Schein s'engage à fournir un lieu de travail exempt de discrimination, d'intimidation, d'hostilité, de violence ou d'autres offenses susceptibles d'interférer avec les performances professionnelles. Parmi les exemples de harcèlement sexuel possible, citons : les menaces de représailles ou les promesses d'avantages en échange de faveurs sexuelles, qu'elles soient implicites ou explicites ; tout contact physique non désiré ou toute avance sexuelle non désirée ; les propos offensants sur le sexe ou la sexualité ; et l'exposition de matériel pornographique ou d'autres documents offensants. Il est rappelé aux Membres de l'équipe Schein que les plaisanteries peuvent être tout aussi offensantes que tout autre type de harcèlement.

Violence au travail : Henry Schein s'engage à fournir à tous les Membres de l'équipe Schein un lieu de travail sûr, exempt de tout préjudice physique et de toute menace. Henry Schein ne tolère aucun type de violence sur le lieu de travail, ni aucune menace de préjudice, commis par ou contre les Membres de l'équipe Schein. Tout acte de violence, d'intimidation ou de menace commis par un Membre de l'équipe Schein, un Fournisseur de la Société ou toute autre personne avec laquelle la société est en relation ne sera pas toléré.

Sécurité au travail : Henry Schein s'efforce de fournir un lieu de travail sûr et de promouvoir des normes élevées en matière de santé et de sécurité pour les Membres de l'équipe Schein.

Chaque Membre de l'équipe Schein a le devoir d'aider Henry Schein à maintenir un lieu de travail sûr. Les Membres de l'équipe Schein doivent porter les problèmes de sécurité à l'attention immédiate d'un Responsable, de la Direction des ressources humaines, de la Sécurité mondiale ou de tout autre canal de signalement approprié.



N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Communications et dispositifs

Henry Schein encourage l'utilisation professionnelle des communications électroniques autorisées par la société, telles que la messagerie vocale, le courrier électronique, la messagerie instantanée, les SMS et le téléphone, afin d'améliorer la productivité. Tous les messages à caractère professionnel générés ou traités par ces systèmes sont considérés comme la propriété d'Henry Schein, ne sont pas la propriété des utilisateurs individuels et sont couverts par les politiques de conservation des documents de la société.

Bien que de nombreux Membres de l'équipe Schein reçoivent des appareils de communication électronique à utiliser dans le cadre de leur travail, Henry Schein comprend que certains Membres de l'équipe Schein utilisent leurs appareils personnels pour des courriels, des appels téléphoniques, des recherches, etc. liés au travail. Il est important que tous les Membres de l'équipe Schein reconnaissent que l'utilisation de leur propre appareil à des fins professionnelles doit toujours se faire dans le respect des politiques applicables de la Société et dans les limites de la législation en vigueur. Les Membres de l'équipe Schein qui utilisent des appareils personnels dans le cadre de leur travail sont tenus de le faire :

- conserver ces communications (ou des copies de celles-ci) conformément aux politiques de conservation des documents de la Société et à d'autres obligations légales
- mettre ces communications à la disposition de la Société immédiatement sur demande, y compris en rendant tout appareil personnel contenant ces communications disponible et accessible à la Société.
- veiller à ce que les informations confidentielles et/ou exclusives (qu'elles appartiennent ou non à la Société) ne soient pas divulguées de manière inappropriée dans le cadre d'une telle communication

Bien que les communications électroniques et les systèmes téléphoniques d'Henry Schein doivent être utilisés principalement pour des activités professionnelles, une utilisation personnelle accessoire (y compris les médias sociaux) peut être autorisée dans la mesure où :

- Il ne consomme pas de temps ou de ressources importantes.
- Il ne compromet la protection des données ou la sécurité des ressources de la Société.
- Il n'interfère pas avec la productivité
- Il ne préempte aucune activité commerciale et n'interfère pas avec les activités d'autres MST.

Les Membres de l'équipe Schein ne peuvent pas utiliser les systèmes de communication électroniques ou téléphoniques d'Henry Schein pour télécharger, stocker ou transmettre des documents menaçants, des documents sciemment, imprudemment ou malicieusement faux, des documents pornographiques, obscènes ou offensants, ou des documents susceptibles d'enfreindre toute loi applicable. L'utilisation des communications électroniques à des fins de harcèlement, d'intimidation ou de menace est interdite.

Les applications de messagerie éphémère (par exemple, les plateformes de communication qui effacent automatiquement la conversation entre les parties immédiatement ou après un court laps de temps, telles que WhatsApp, WeChat, SnapChat, etc.



N'oubliez pas que si vous avez des questions sur une politique ou une situation, n'hésitez pas à les poser. Demandez les toujours.

Protection des données - Vie privée et sécurité

Henry Schein s'engage à respecter les lois applicables dans les pays où nous exerçons nos activités. Henry Schein respecte les droits à la confidentialité des données des Membres de l'équipe Schein, de nos fournisseurs et de nos clients, qui peuvent varier en fonction de la géographie. Henry Schein conserve les informations personnellement identifiables à des fins commerciales, légales ou contractuelles, et conserve les informations aussi longtemps que l'exige la loi, la réglementation ou toute autre disposition conforme à la politique.

L'accès aux dossiers personnels des Membres de l'équipe Schein est limité au personnel autorisé ayant un besoin professionnel légitime d'accéder à ces dossiers. Les informations personnelles identifiables ne sont partagées que lorsque la loi l'autorise et que cela est conforme aux politiques de la Société.

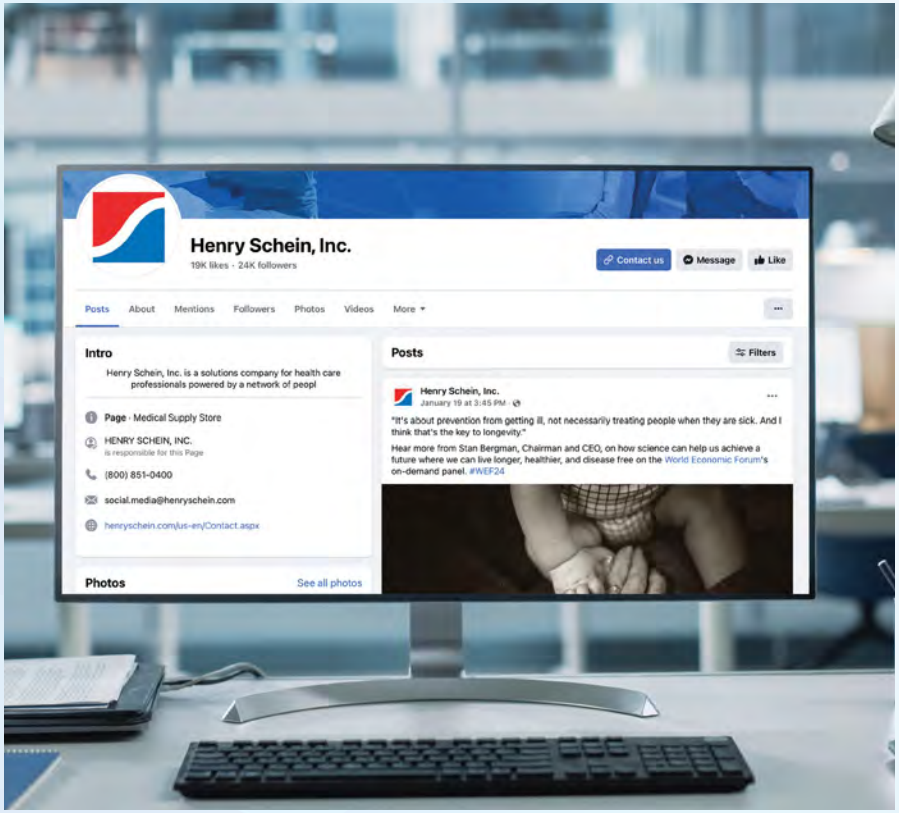
Henry Schein est responsable de l'entretien et de la protection de ses communications électroniques et de ses réseaux téléphoniques. Henry Schein cherche à préserver la vie privée des Membres de l'équipe Schein, mais se réserve le droit, conformément à la loi applicable, de contrôler l'utilisation des biens de la Société conformément aux politiques, y compris dans le cadre d'enquêtes. La Société peut surveiller les communications et les systèmes informatiques, ou y accéder, conformément à la législation en vigueur, par exemple pour garantir l'intégrité de la technologie, pour se protéger contre la fraude et les abus, pour détecter les accès ou utilisations non autorisés, et à d'autres fins autorisées par la législation en vigueur.

Henry Schein prend des précautions commercialement raisonnables pour protéger toutes les données en sa possession contre tout accès ou utilisation non autorisé (par exemple, violation de données) et révise périodiquement les mesures de sécurité. Henry Schein s'engage à employer des mesures de sécurité raisonnables, à revoir régulièrement les pratiques de sécurité (par le biais d'évaluations de la sécurité et des risques ou d'audits) et à fournir une formation de sensibilisation régulière.



Médias sociaux

Henry Schein respecte les droits légaux des Membres de l'équipe Schein d'utiliser les médias sociaux sur leur temps personnel pour des raisons personnelles et encourage une utilisation appropriée et professionnelle conforme aux Normes. Toutefois, l'utilisation inappropriée et non professionnelle des médias sociaux qui affecte les performances professionnelles, les performances d'autres employés ou de travailleurs occasionnels, entre en conflit avec les intérêts de la Société ou a un impact sur la réputation et les intérêts commerciaux de la Société est couverte par les Normes. Les violations de notre politique peuvent entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.



Pour plus d'informations :

- Principes mondiaux de protection des données (confidentialité et sécurité) (CC-009-GP)
- Politique de confidentialité des données (CC-009)
- Principes mondiaux pour l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (CC-011-GP)
- Politique de communication électronique (IS-403)
- Politique d'action positive en matière d'égalité des chances dans l'emploi (États-Unis uniquement) (HR-001)
- Politique de lutte contre le harcèlement (HR-004)
- Politique de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie sur le lieu de travail (HR-013)
- Politique de lutte contre la violence sur le lieu de travail (HR-015)
- Règles de sécurité - Centres de distribution et politique des bureaux (PS-001)
- Politique en matière de plans d'intervention d'urgence (PS-002)
- Sûreté et sécurité - Politique des bureaux dentaires Henry Schein (PS-006)
- Politique en matière de médias sociaux (CM-002)
- Manuel sur les médias sociaux (joint à la politique en matière de médias sociaux)

Relations avec les médias et demandes de renseignements externes

Chez Henry Schein, nous parlons d'une seule voix lorsque nous communiquons avec les médias, les analystes financiers, les investisseurs, le gouvernement et le public. Afin de garantir un traitement responsable et sécurisé des demandes externes et d'assurer une communication précise et appropriée au nom d'Henry Schein, Inc. seuls les Membres de l'équipe Schein autorisés et formés peuvent répondre à ces demandes. Cette politique est mise en place pour respecter les exigences légales et sauvegarder nos intérêts en tant que société cotée en bourse.

Ce que les Membres de l'équipe Schein peuvent faire :

Si un Membre de l'équipe Schein reçoit une demande et n'est pas autorisé à y répondre, il est essentiel de ne pas faire de déclarations ou de commentaires. Cette précaution est prise pour minimiser le risque de fournir accidentellement des informations incorrectes ou de divulguer des détails sensibles.

Les Investisseurs, les Analystes et les Médias : Pour gérer efficacement une demande émanant de ces groupes, les Membres de l'équipe Schein doivent suivre les étapes suivantes :

- Informer poliment le demandeur qu'ils ne peuvent pas faire de commentaires sur la question.
- Si possible, recueillez des informations sur la demande du requérant, notamment son nom, sa publication, son adresse électronique, la date limite et la nature de sa demande.
- Informer leur responsable et envoyer un courriel à CorporateCommunications@henryschein.com avec les informations collectées.



Enquêtes gouvernementales : Henry Schein s'engage à coopérer de manière appropriée avec les enquêtes gouvernementales. Les Membres de l'équipe Schein doivent informer rapidement le bureau du Directeur juridique de toute enquête gouvernementale, de toute investigation ou de toute assignation à comparaître. Toute demande d'audit réglementaire doit être adressée à l'équipe chargée des affaires réglementaires. N'oubliez pas qu'il ne faut jamais détruire ou modifier un document susceptible de faire l'objet d'une enquête, d'un audit ou d'un litige de la part d'un gouvernement. Les Membres de l'équipe Schein doivent suivre toutes les instructions données par le service juridique en ce qui concerne les actions gouvernementales.

Pour plus d'informations :

- Politique de communication de la Société (CM-001)
- Politique du gouvernement en matière d'enquêtes (LG-007)

Pourquoi les Normes commerciales mondiales sont importantes

Si chaque Membre de l'équipe Schein adhère à nos Normes commerciales mondiales, nous pouvons continuer à exceller sur les marchés que nous servons. En protégeant l'intégrité de notre Société pour nos clients, nos fournisseurs, nos actionnaires, notre société et notre équipe, nous contribuons à atteindre l'excellence pour laquelle nous nous battons chaque jour et nous garantissons que nos meilleures années sont encore à venir.



HENRY SCHEIN®

Henry Schein, Inc.
135 Duryea Road
Melville, New York 11747 U.S.A.
1-631-843-5500
HenrySchein.com